

COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du jeudi 15 octobre 2020
Procès-verbal n° 07

Présidente Mme Maryse MOREAU
Participants MM. Didier DANIEL et François PAIREMAURE

Approbation du PV n° 06 sans modification :

RAPPEL IMPORTANT

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

sur les remplacements et joueurs ou joueuses blessés

En cas de problème pour l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée, les clubs doivent obligatoirement envoyer un rapport FMI (disponible sur le site du District).

ATTENTION : compte tenu des circonstances actuelles, les matchs non joués pour cause de Covid peuvent être donnés à jouer dès le week-end suivant (sous peine de match perdu par pénalité aux équipes qui refusent)

SAISON 2020 - 2021 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
D1		1	12/09/20	22875661	Chasseneuil St Georges(1)	Migné Auxances (2)		11/11/20
D1		1	13/09/20	22875666	Ozon (1)	Smarves-Iteuil (1)	Coupe de France	11/11/20
D1		3	04/10/20	22875675	Poitiers 3 cités (1)	Migné Auxances (2)	Coupe de France	à fixer
D1		3	04/10/20	22875680	Usson L'Isle (1)	Smarves-Iteuil (1)	Coupe de France	à fixer
D2	B	3	04/10/20	22876574	Montmorillon (3)	Jaunay Clan (1)	Coupe de France	11/11/20
D3	A	1	13/09/20	22876743	ASM (1)	La Pallu (1)		11/11/20
D3	B	1	13/09/20	22876875	Vouillé (1)	Civaux (1)		11/11/20
D3	C	1	13/09/20	23142488	Brion St Secondin (2)	Chasseneuil St Georges(2)		11/11/20
D4	D	1	13/09/20	22877536	Brion St Secondin (3)	Valence en Poitou OC (2)	Maintien de Lusignan (2) en D3	11/11/20
D4	D	1	13/09/20	22877539	Croutelle (1)	Pressac (1)	Coupe de France	11/11/20

D5	C	1	13/09/20	22878157	Chasseneuil St Georges(3)	Dissay (2)		11/11/20
D5	D	3	04/10/20	22878388	Civaux (3)	Jouhet Pindray (1)	Arrêté municipal	11/11/20
D5	E	1	13/09/20	22878508	Blanzay (1)	Vivonne (3)	Maintien de Lusignan (2) en D3	11/11/20
D5	E	1	13/09/20	22878509	Sommières St Romain (2)	Rouillé (2)		11/11/20
D5	F	1	12/09/20	22878645	Smarves Iteuil (2)	Vouillé (2)		11/11/20

SAISON 2020 - 2021 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS								
Div.	Poules	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Fém D2		1	13/09/20	22935392	Stade Poitevin (1)	Dissay (1)		11/11/20
Fém D3	A	1	13/09/20	22935479	Moncoutant (1)	U.S.S.V.P. (1)		25/10/20 à 13H15
Fém D3	B	1	13/09/20	22935491	Vicq sur Gartempe (1)	Neuville / Mirebeau (1)		18/10/20 à 13h15
U11/U13	A	1	03/10/20	23261731	Thouars (1)	Parthenay Viennay (1)		au plus tard le 28/11/20
U11/U13	A	2	10/10/20	23261737	Pays Argentonnois / Essc (1)	Thouars (1)		au plus tard le 28/11/20
U11/U13	B	1	03/10/20	23261760	Vicq sur Gartempe (1)	Poitiers Asac (1)		au plus tard le 28/11/20
U11/U13	C	1	03/10/20	23261704	Migné / Buxerolles (1)	La Chapelle Bâton (1)		au plus tard le 28/11/20
U11/U13	D	1	03/10/20	23261801	Niort Chamois (1)	Venise Verte (1)		au plus tard le 28/11/20

SAISON 2020 - 2021 : MATCHS de COUPES ou CHALLENGES REMIS								
Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le	
Challenge des Réserves	1	20/09/20	23094100	Béruges (2)	Croutelle (2)		11/11/20	

SAISON 2020 - 2021 : MATCHS de CHALLENGE du POITOU FÉMININE REMIS								
Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à rejouer le	
Challenge du Poitou	1	11/10/20	23281998	Vicq sur Gartempe (1)	Vrères St Léger (1)		01/11/20 à 13H15	

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86
Bonnes
Brion St Secondin
Cernay St Genest
Champigny
Fleuré
Jardres
Jaunay Clan

La Chapelle Viviers
Ligugé
Lusignan
Marigny St Léger
Migné Auxances
Mirebeau
Naintré
Neuville de Poitou

Poitiers 3 cités
Poitiers Asac
Poitiers Baroc
St Christophe
Vendelogne
Vouneuil sous Biard
Vouneuil sur Vienne

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 22876764 : Mirebeau (1) – Oyré Dangé (2) en poule A du 11/10/20

Observation d'après match.

Pour information : le joueur en cause (U18) est entré en seconde période de la rencontre de Oyré Dangé (1) et avait le droit de participer en équipe de Oyré Dangé (2) conformément au règlement.

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 22877808 : St Léger de Montbrillais (2) – Mont sur Guesnes (1) en poule A du 27/09/20

Courriel du club de St Léger de Montbrillais (27/09/20 à 21h12) signalant un problème FMI au moment de la signature en fin de match et donnant tous les renseignements pour l'établissement de la feuille de match.

Courriel du club de Monts sur Guesnes (09/10/20 à 19h09) avec les numéros de licences des joueurs et dirigeants.

La Commission établit la feuille de match avec les informations reçues

Dossier classé.

Match n° 22877812 : Les 3 Moutiers (1) – Beuxes (1) en poule A du 03/10/20

Match arrêté à la 74^{ème} minute, l'équipe de Beuxes quitte le terrain.

La Commission enregistre la décision de la Commission Départementale de Discipline qui donne match perdu par pénalité à l'équipe de Beuxes (1) avec 0 but à 3 pour en donner le gain à l'équipe de Les 3 Moutiers (1) suite au refus de l'équipe de Beuxes (1) de reprendre la partie.

Dossier classé.

Rappel du règlement LFNA :

Article 13 – Attributions des points

Pour l'ensemble des compétitions régionales et départementales, l'attribution des points s'effectuera de la manière suivante :

- Match gagné 3 points
- Match nul 1 point
- Match perdu 0 point
- Forfait, **Pénalité Retrait d'1 point**

Match n° 22878171 : Availles en Châtelleraut (3) – Marigny St Léger (2) en poule C du 11/10/20

Courriel du club de Marigny St Léger (11/10/20 à 10h51)

3^{ème} forfait de l'équipe de Marigny St Léger (2) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Marigny St Léger.

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de Marigny St Léger (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier.

Match n° 22878172 : La Pallu (3) – Dissay (2) en poule C du 11/10/20

Courriel de M. AUCHER Dimitry, arbitre officiel de la rencontre signalant la participation ou non des remplaçants des deux clubs.

Feuille de match rectifiée par la Commission

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 6

En raison du nombre réduit d'équipes (48 en phase 1) évoluant en Départemental 6 à la suite des accessions supplémentaires dues à la création d'une poule en Département 4, le Comité de Direction a accepté la proposition de la Commission Sportive :

- Niveau 1 Phase 2 : 4 poules de 6 équipes. Les 24 équipes qui participeront à ce niveau seront celles qui seront classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place des 6 poules de la phase 1.

- Niveau 2 Phase 2 : au minimum 4 poules de 6 équipes en fonction des retraits et engagements entre les 2 phases. Actuellement 24 équipes qui seront celles classées de la 5^{ème} place et plus des 6 poules de la phase 1.

Rappel : 3 forfaits sont acceptés sur la 1^{ère} phase et sur le Niveau 1 de la 2^{ème} phase. Au 3^{ème} forfait l'équipe sera déclarée forfait général.

Courriel du club de Beaumont St Cyr (06/10/20 à 13h36) pour l'engagement tardif d'une équipe 5. Cette équipe ne peut être intégrée qu'en poule E (toutes les autres poules sont complètes). Le calendrier étant établi, l'équipe de Beaumont St Cyr (5) prend la place laissée libre dans cette poule.

A noter : l'équipe de Beaumont St Cyr (5) jouera tous ses matchs à l'extérieur (par manque de terrain). Le club de Beaumont St Cyr va contacter les clubs de Rouillé (25/10/20), Les Roches La Villedieu et Brion St Secondin (18/10/20) afin de fixer, si possible, les matchs non joués.

Match n° 23115789 : Moncontour / ASM (2) – St Gervais (1) en poule A prévu le 11/10/20 à 15h.
La commission demande aux clubs un rapport sur le déroulement du match à recevoir **avant le mercredi 21/10/20.**
Dossier en instance.

Match n° 23115815 : Ingrandes / Antoigné (3) – Coussay les Bois (2) en poule B du 04/10/20
Courriels du club d'Ingrandes (05/10/20 à 14h58) signalant la blessure du joueur n° 10 RIO Jérôme (côtes gauches) et (12/10/20 à 20h01) confirmant la participation de tous les remplaçants de son équipe. La Commission n'a pas reçu d'informations de la part du club de Coussay les Bois, à recevoir **avant le 21/10/20.**

Match n° 23115820 : Vouneuil sur Vienne (2) - L'Envigne (4) en poule B du 11/10/20
Courriel du club de Vouneuil sur Vienne (11/10/20 à 11h04)
1^{er} forfait de l'équipe de Vouneuil sur Vienne (2) (sans déplacement de L'Envigne (4))
Amende de 15€ au club de Vouneuil sur Vienne.

Match n° 23115873 : Le Vigeant (1) - Adriers (2) en poule D du 11/10/20
Courriel du club d'Adriers (10/10/20 à 14h17)
1^{er} forfait de l'équipe d'Adriers (2) (sans déplacement)
Amende de 15€ au club d'Adriers.

Match n° 23115874 : ACG / Savigné (4) - Blanzay (2) en poule D du 11/10/20
Courriel du club d'ACG Foot Sud 86 (11/10/20 à 12h05)
2^{ème} forfait de l'équipe d'ACG Foot Sud 86 (4) (sans déplacement de Blanzay (2))
Amende de 15€ au club d'ACG Foot Sud 86.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 1

Match n° 22935089 : St Cerbouillé (1) – Fontaine le Comte (1) du 27/09/20
Évocation.

La Commission, reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 05 du 01/10/20 concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de St Cerbouillé (1), d'une joueuse U17F (licence n° 2547160752) non qualifiée (non surclassée).

Considérant que le club de St Cerbouillé a été informé et n'a pas formulé d'observations par écrit.

Considérant que la joueuse en cause n'est pas surclassée et ne pouvait donc pas être inscrite sur la feuille de match de la rencontre en rubrique.

Par ces motifs, donne match perdu par pénalité à l'équipe de St Cerbouillé (1) avec 0 but à 6 pour en donner le gain à l'équipe de Fontaine le Comte (1) avec 6 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 38 €) seront débités au club de St Cerbouillé.

Dossier classé.

CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 2

Match n° 22935405 : Availles en Châtelleraut (1) – Celles Verrines / Val de Boutonne (1) du 11/10/20

Courriel du club d'Availles en Châtelleraut (11/10/20 à 16h09) signalant l'absence de l'équipe de Celles Verrines / Val de Boutonne (1).

2^{ème} forfait de l'équipe de Celles Verrines / Val de Boutonne (1) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de de Celles Verrines.

CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 3

Match n° 22935484 : Moncoutant SA (1) – Le Tallud (1) en poule A du 27/09/20

Évocation.

La Commission, reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 05 du 01/10/20 concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Moncoutant (1) de joueuses U17F (licences 2546575525 et 9602760170) non qualifiées (non surclassées).

Considérant que le club de Moncoutant a été informé et n'a pas formulé d'observations par écrit.

Considérant que les joueuses en cause ne sont pas surclassées et ne pouvaient donc pas être inscrites sur la feuille de match de la rencontre en rubrique.

Par ces motifs, donne match perdu par pénalité à l'équipe de Moncoutant (1) avec 0 but à 2 pour en donner le gain à l'équipe de Le Tallud (1) avec 2 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 38 €) seront débités au club de Moncoutant.

Dossier classé.

U 13

Match n° 23257192 : Poitiers 3 cités (1) – Poitiers Asac (1) en Départemental 1 du 03/10/20

Évocation

La Commission, reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 06 du 08/10/20 concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers 3 cités (1), de 3 joueurs (licences n° 2547722665, 2548409755 et 9602420174) non licenciés à la date du match (05/10/20).

Considérant que le club de Poitiers 3 cités a été informé et a formulé ses observations par écrit (courriel du 14/10/20 à 23h20).

Considérant que les joueurs en cause n'étaient pas licenciés le jour du match et ne pouvaient donc pas être inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique.

Par ces motifs, donne match perdu par pénalité à l'équipe de Poitiers 3 cités (1) avec 0 but à 2 pour en donner le gain à l'équipe de Poitiers Asac (1) avec 2 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 38 €) seront débités au club de Poitiers 3 cités.

Dossier transmis à la Commission des jeunes pour suite à donner.

Dossier classé.

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Match n° 23261765 : Poitiers Asac (1) - Châtelleraut SO (2) en poule B du 10/10/20

La Commission constate que la rencontre s'est déroulée avec seulement 6 licenciées inscrites sur la feuille de match pour l'équipe de Poitiers Asac (1) ce qui n'aurait pas dû être conformément à l'article 159.3 des RG de la FFF : une équipe à 8 ne peut pas jouer avec moins de 7 joueuses.

Match perdu par pénalité à l'équipe de Poitiers Asac (1) 0 but à 3

Dossier classé.

Match n° 23261709 : La Chapelle Bâton / Usson L'Isle / Adriers (1) – Echiré St Gelais (1) en poule C du 10/10/20

Courriel du club d'Echiré St Gelais (09/10/20 à 21h01)

1^{er} forfait de l'équipe d'Echiré St Gelais (1) (sans déplacement)

Amende de 10€ au club d'Echiré St Gelais.

Match n° 23261804 : Orée de l'Autize (1) - Chauray (2) en poule D du 10/10/20

Feuille de match parvenue par Courriel (11/10/20 à 09h53) suite à un problème de FMI.

La Commission constate que la rencontre s'est déroulée avec seulement 6 licenciées inscrites sur la feuille de match pour l'équipe de l'Orée de l'Autize (1) ce qui n'aurait pas dû être conformément à l'article 159.3 des RG de la FFF : une équipe à 8 ne peut pas jouer avec moins de 7 joueuses.

Dossier classé.

COUPE TASSIN pour équipes de Régional 2 et Régional 3

En raison de l'annulation du Challenge R2 et R3, la Commission propose la Coupe Tassin pour les équipes de Régional 2 et 3. Les équipes de Régional 1 n'y participeront pas en raison du calendrier plus chargé dans leur championnat.

Liste des équipes participant à cette compétition.

ANTRAN (1)	R3 B	MIGNE AUXANCES (1)	R2 A
BEAUMONT ST CYR (1)	R2 A	MONTMORILLON (2)	R3 B
BUXEROLLES (2)	R3 A	NAINTRE (1)	R2 A
CHÂTELLERAULT (2)	R3 A	NEUVILLE (2)	R3 A
CHÂTELLERAULT PORTUGAIS (1)	R3 B	NIEUIL L'ESPOIR (1)	R3 A
CHAUVIGNY (2)	R2 B	NOUAILLE (1)	R3 B
FONTAINE LE COMTE (1)	R3 B	ST BENOÎT (1)	R3 B
LIGUGE (1)	R2 B	ST SAVIN ST GERMAIN (1)	R2 B
MIGNALOUX BEAUVOIR (1)	R2 B	VICQ SUR GARTEMPE (1)	R3 B

Le club de Ligugé peut engager son équipe (2) **avant le 15/11/20.**

Dates prévues au calendrier : 24/01/21, 28/02/21, 04/04/21, 13 et 23/05/21.

Finale prévue le 05/06 juin 2021

CHALLENGE des RÉSERVES

Match n° 23094122 : St Savin St Germain (3) – Lavoux Liniers (2) du 20/09/20

Courriels des clubs de St Savin St Germain (06/10/20 à 22h35) et Lavoux Liniers (10/10/20 à 12h28) fournissant pour son équipe les informations demandées.

La Commission établit la feuille de match avec les informations reçues

Dossier classé.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Le 1^{er} Tour du Challenge doit se dérouler les 05/06 décembre 2020

Liste des équipes qui ne sont pas automatiquement engagées dans cette compétition.

ACG FOOT SUD 86 / SAVIGNE (4)	D6D	POITIERS ASAC (3)	D6E
AVANTON (3)	D6F	ROUILLE (3)	D6E
BOIVRE (3)	D6F	ROUILLE (4)	D6F
L'ENVIGNE (4)	D6B	SÈVRES ANXAUMONT (3)	D6C
PAYROUX CHARROUX MAUPREVOIR (3)	D6D	THURE BESSE (3)	D6B

Les clubs peuvent engager leur équipe par courriel (messagerie Zimbra) avant le 15/11/20

CHALLENGE du POITOU

Match n° 23282323 : Dissay (2) – Moncoutant (1) en poule C

Courriel du club de Moncoutant (10/10/20 à 08h29)

Forfait de l'équipe de Moncoutant (1) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Moncoutant.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- **Rencontres des 10 et 11/10/20**

Match n° 22877686 : Quinçay (1) – St Julien l'Ars (2) en Départemental 4 poule E.

Match n° 22878529 : Rouillé (2) – Lusignan / Coulombiers (3) en Départemental 5 poule E.

ENTENTES

Entente entre équipes :

La Chapelle Bâton / Usson L'Isle / Adriers (1) et (2) en U11 / U13 F

La Chapelle Bâton / Usson L'Isle / Adriers (1) et (2) en U14 / U17 F

St Romans les Melle / Lezay 1) en U11 / U13 F

DIVERS

Courriels des clubs de Chasseneuil St Georges (x3) et Migné Auxances :

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs de Dissay, Mignaloux Beauvoir, Montamisé, Quinçay et Vrères St Léger de Montbrun :

Pris note

Courriels des clubs de Beuxes et St Saviol :

Réponse sur le présent PV.

Courriels des clubs de Beaumont St Cyr, Brion St Secondin, Ingrandes, Jaunay Clan, Loudun, Pleumartin La Roche Posay, Smarves Iteuil :

Pris note de l'engagement d'une équipe en Challenge Marcel Renaudie.

Courriel du club de Château Larcher :

Nécessaire fait.

TERRAINS

Antran :

Courriel de la Commission des Terrains et Installations Sportives (13/10/20 à 20h41)

La Commission prend note de la décision de la Commission des Terrains et Installations Sportives qui autorise le déroulement des rencontres de **l'équipe 3 du club d'Antran sur le terrain annexe 1 du stade Claude Charlot**. Cette décision reste exceptionnelle, elle a pour but de préserver l'aire de jeu du terrain honneur, et un aménagement est nécessaire pour compenser l'absence de main courante.

Vivonne :

En raison d'une **panne d'éclairage sur le terrain honneur de Vivonne**, les rencontres du club se dérouleront sur le **terrain annexe** (éclairage homologué et classé E5) **aux mêmes horaires**.

NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISÉE

- **Rencontres des 10 et 11/10/20**

Dossiers en instance :

Départemental 4 :

Match n° 22877157 : Montamisé (2) – Moncontour (1) en poule A
Feuille de match papier à recevoir avant le 21/10/20.

Départemental 5 :

Match n° 22878044 : Châtelleraut Réunionnais (1) – Châtelleraut Portugais (1) en poule B
Feuille de match papier à recevoir avant le 21/10/20.
Match n° 22878174 : Montamisé (3) – Chasseneuil St Georges (3) en poule C
Feuille de match papier à recevoir avant le 21/10/20

Dossiers classés :

Départemental 6 :

- Match n° 23115845 : Angloise (1) – Journet / La Trimouille (2) en poule C
Courriel du club d'Angloise (12/10/20 à 11h24) signalant un problème de FMI.
Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

- Match n° 23115901 : Aslonnes (1) – Smarves Iteuil (3) en poule E
Courriel du club d'Aslonnes (11/10/20 à 19h17) signalant un problème de connexion.
Feuille de match papier reçue avec annotation problème FMI.

U11/13 F :

- Match n° 23261804 : Orée de l'Autize (1) – Chauray (2) en poule D
Courriel du club d'Orée de l'Autize (11/10/20 à 09h53) envoyant une copie de la feuille de match papier.
La Commission demande au dub d'Orée de l'Autize de lui faire parvenir l'original de la Feuille de match papier au plus tard le 21/10/20.

- Match n° 23261805 : Chauray (1) – Celles Verrines / Val de Boutonne (1) en poule D
Courriels du club de Chauray (12/10/20 à 13h18 et 18h56) envoyant une copie de la feuille de match papier et le rapport FMI.
La Commission demande au dub de Chauray de lui faire parvenir l'original de la Feuille de match papier au plus tard le 21/10/20.

- **Rencontre du 03/10/20**

Dossier classé :

U11/13 F :

- Match n° 23261703 : Echiré St Gelais (1) – St Romans les Melle / Lezay (1) en poule C
Courriel du club d'Echiré St Gelais (06/10/20 à 15h01) envoyant une copie de la feuille de match papier.
La Commission demande au dub d'Echiré St Gelais de lui faire parvenir l'original de la Feuille de match papier au plus tard le 21/10/20.

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 24€

- **Rencontre du 11/10/20**

Match n° 22878399 : Savigny L'Evescault / Pouillé Tercé (1) – Leignes sur Fontaine (2) en
Départemental 5 poule D

Le 13/10/20 à 18h41

FEUILLES DE MATCHS PARVENUES EN RETARD

Amende de 24€.

Rencontre du 03/10/20

Match n° 22876889 : Pleumartin La Roche Posay (1) – Poitiers Cep (1) en Départemental 3 poule B

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

Prochaine réunion : le mercredi 21 octobre 2020 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE